

Sommaire

Enregistrer son entreprise

Fiche 6	<u>Établir sa présence</u>	p2
Fiche 6.1	<u>Enregistrements et exigences</u>	p3
Fiche 6.2	<u>Établir sa présence en Ligne</u>	p5
Fiche 6.3	<u>Ouvrir des comptes bancaires</u>	p8
Fiche 6.4	<u>Numéro d'entreprise et conformité fiscale</u>	p9
Fiche 6.5	<u>Assurer son entreprise</u>	p11

Fiche 6 : Établir sa présence et enregistrer son entreprise

Il s'agit d'un processus pour les structures simples. Pour la constitution d'une société fédérale ou pour des structures juridiques plus complexes, consultez des ressources spécialisées et des avocats, car il peut y avoir des différences notables.

Parcourez ce guide pour enregistrer une société à propriétaire unique ou une société en nom collectif en Colombie-Britannique.

6.0 Enregistrer son entreprise

Étape 1 : Création d'un compte BC Registry

- Inscrivez-vous en utilisant l'application BC Service Card ou un compte Business BCeID sur [BC Registry Account](#).

Étape 2 : Demande de nom commercial

- Soumettez votre demande de nom commercial pour approbation au coût de 31,50 \$, que vous pouvez effectuer en ligne via votre compte BC Registry.

Révision des marques déposées existantes

Avant de choisir un nom pour votre entreprise, il est crucial de consulter les registres des marques déposées et de la propriété intellectuelle pour éviter toute infraction :

- Pour les noms enregistrés en Colombie-Britannique : consultez la demande de nom.
- Pour les marques déposées au niveau fédéral canadien : utilisez la Base de données des marques de commerce canadiennes.
- Extension potentielle de votre activité : vérifiez les bases de données des autres provinces.

Soumission de la demande de nom commercial

- En ligne : Via le service de demande de nom de BC Registries and Online Services.
- En personne : À Service BC.
- Par voie postale : Téléchargez le formulaire de demande de nom sur le site de BC Registries.

Approbations nécessaires

Votre nom commercial peut nécessiter l'approbation de :

- Votre mairie locale.
- La Liquor Control and Licensing Branch, si vous prévoyez de servir de l'alcool.

Traitement de la demande

Après le traitement, vous recevrez un numéro de demande de nom (NR). Utilisez ce numéro pour enregistrer votre entreprise dans les 56 jours suivants.

Fiche 6 : Établir Votre Présence

6.0 Enregistrer l'entreprise - cont.

Étape 3 : Enregistrement de l'Entreprise

Une fois le nom commercial approuvé :

- Entreprise individuelle ou société de personnes : Enregistrez-vous en ligne sur BC Registries.
- Sociétés (par actions/morales) : Effectuez l'enregistrement via B.C. Corporate Online (ou au niveau fédéral)

Obtention d'un Numéro d'Entreprise (BN)

Après l'enregistrement, vous recevrez un numéro d'entreprise (BN), utilisé à de nombreuses fins. Pensez à compléter d'autres enregistrements et exigences (fiche 6.1).

6.1 Établir votre présence : enregistrements et exigences

Pensez à compléter d'autres enregistrements et exigences :

- **Permis Municipal** : Déterminez si vous avez besoin de permis et/ou de licences spécifiques à votre secteur d'activité pour mener vos affaires en Colombie-Britannique. Contactez votre municipalité pour obtenir une licence d'exploitation. [Plus d'informations ici](#).
- **Le versement des impôts au gouvernement provincial** : en Colombie-Britannique, les entreprises doivent s'enregistrer pour collecter et verser [la taxe de vente provinciale \(PST\)](#) si elles vendent ou louent des biens taxables, ou fournissent des logiciels ou des services taxables. Pour des informations spécifiques à l'industrie, consultez les publications sur la PST sur le site web dédié. Les options d'enregistrement incluent : [en ligne](#) via eTaxBC, [en personne](#), [par courrier](#) ou [par fax](#).
- **Les cotisations de l'ARC** : Inscrivez-vous auprès de l'Agence du revenu du Canada pour le versement de la TPS/TVH et les retenues à la source (les cotisations à l'Assurance-emploi et du Régime de pensions). Complétez votre inscription en ligne directement auprès de l'[Agence du revenu du Canada](#).
- **Sociétés** : Ouvrez un compte d'impôt sur le revenu des sociétés auprès de l'Agence du revenu du Canada si votre entreprise est constituée en société ou si vous êtes une société non résidente exerçant des activités au Canada.
- **Importation/exportation de marchandises** : Inscrivez-vous auprès de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) si vous importez ou exportez des marchandises. [ASFC](#).
- **Régime d'indemnisation des travailleurs** : Les entreprises qui embauchent des travailleurs (à temps plein, à temps partiel, occasionnels ou contractuels) doivent s'enregistrer auprès de WorkSafeBC. Cela garantit une couverture adéquate. Inscrivez-vous à [WorkSafeBC](#) lors de l'enregistrement de votre entreprise.

Fiche 6 : Établir Votre Présence

6.1 Établir votre présence : enregistrements et exigences - cont.

- **Taxe patronale pour les soins de santé** : c'est un impôt annuel sur la rémunération versée par un employeur à ses employés en Colombie-Britannique. Si votre entreprise est également un employeur dont la rémunération en Colombie-Britannique dépasse le montant de l'exemption au cours d'une année civile, vous devez vous inscrire. Obtenez plus d'informations sur [cette page](#).
- **Importation/exportation de marchandises** : Inscrivez-vous auprès de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) si vous importez ou exportez des marchandises. ASFC.
- **Déterminez les exigences en matière de permis et de licences** : utilisez PerLE pour identifier les permis et licences nécessaires à votre activité. [PerLE](#). Renseignez-vous auprès de votre administration locale ou Première nation pour les exigences en matière de licence et de zonage, version provinciale de cet même outil [BC BizPaL](#).
- **Restaurant Liquor Licence** : Demandez une Restaurant (Food-Primary) Liquor Licence si votre restaurant se concentre principalement sur le service de nourriture. [BC Liquor Control and Licensing](#).
- **Liquor and Cannabis Regulation Branch (LCRB)** : La LCRB est responsable de la supervision des réglementations provinciales liées aux alcools et au cannabis en Colombie-Britannique. Cette agence assure le respect des lois qui encadrent la vente au détail privée de ces produits. Principaux domaines réglementés par la LCRB :
 - Établissements de restauration : Restaurants, bars et pubs.
 - Production : Fabricants de boissons alcoolisées.
 - Vente au détail : Magasins privés d'alcool et magasins privés de cannabis.
 - Événements : Services de traiteur et permis pour événements spéciaux.
 - Marketing : Initiatives de marketing du cannabis.
 - Pour plus d'informations détaillées sur les licences et les réglementations concernant les alcools et le cannabis, veuillez consulter le [site officiel](#).
- **Guide de l'importation et de l'exportation** : Consultez le guide préparé par l'accélérateur de petites entreprises de l'UBC pour plus d'informations sur l'importation et l'exportation. [Disponible ici](#).
- **Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)** : Protégez votre propriété intellectuelle en enregistrant les brevets, les droits d'auteur et les marques de commerce. [OPIC](#).

Fiche 6 : Établir Votre Présence

6.2 Établir votre présence en ligne

Aujourd'hui, il est pratiquement indispensable pour toute entreprise de maintenir une présence en ligne, que ce soit via des annuaires professionnels, les réseaux sociaux ou un site web propre.

- **Création d'un site web d'entreprise** : Créer un site web pour votre entreprise est devenu bien moins coûteux et compliqué qu'auparavant. De nombreux modèles préconçus permettent de simplement insérer les informations de votre entreprise et de les publier rapidement. Si vous optez pour la création d'un site web :
 - **Choix d'un nom de domaine** : Sélectionnez un nom de domaine unique qui représentera votre site web. Ce nom doit être distinctif et refléter l'identité de votre entreprise.
 - **Vérification de la disponibilité** : Avant de procéder à l'achat, vérifiez si le nom de domaine souhaité est disponible.
 - **Achat du nom de domaine** : Une fois que vous avez confirmé sa disponibilité, vous pouvez acheter les droits sur ce nom.
 - **Choix d'un service d'hébergement web** : Sélectionnez un service d'hébergement fiable pour que votre site soit accessible en ligne sans interruption.

Comment améliorer votre présence en ligne

Construire une liste d'adresses électroniques

- Engagez-vous avec vos clients actuels et potentiels régulièrement.
- Utilisez des appels à l'action (CTA) sur votre site web et vos pages de médias sociaux pour promouvoir votre lettre d'information électronique.
- Utilisez des outils CMS pour créer des formulaires, des CTA ou des popups pour recueillir des adresses électroniques.
- Considérez des outils comme HubSpot, MailChimp ou GetResponse.

Maîtriser le référencement

- Le référencement (SEO) est crucial pour apparaître en ligne.
- Divisé en deux catégories : référencement sur site et hors site.
- Référencement sur site : contenu, recherche de mots-clés, liens internes et externes.
- Référencement hors site : structure URL, vitesse de chargement, liens retour (backlinks).
- Utilisez des outils de référencement et créez un compte Google My Business.

Fiche 6 : Établir Votre Présence

6.2 Établir votre présence en ligne - cont.

Créer de la valeur

- Fournissez du contenu éducatif gratuit en ligne.
- Identifiez les points douloureux et motivations de vos clients.
- Donnez des conseils par des articles invités, des commentaires ou des podcasts.

Être actif en ligne

- Publiez régulièrement sur votre site web et vos comptes de médias sociaux.
- Dialoguez avec vos abonnés et participez aux conversations de votre secteur.

Analyser vos résultats

- Testez vos stratégies pour voir ce qui fonctionne.
- Suivez les résultats de recherche, les abonnés, les taux d'ouverture et de clics.
- N'oubliez pas que certaines stratégies sont à long terme.

Adopter de nouveaux forums

- Soyez un adopteur précoce des nouveaux médias sociaux ou sites web.
- Lisez les nouvelles de l'industrie et faites des recherches sur les nouveaux sites.

Avoir une présence sur les médias sociaux

- Les médias sociaux sont essentiels pour atteindre votre public cible.
- Ils instaurent la confiance, établissent la crédibilité et montrent votre marque.

Créer un site Web

- Un site web est crucial pour montrer votre marque.
- Utilisez des outils CMS comme HubSpot, Wix, WordPress ou Squarespace.

Produire du contenu

- Produisez du contenu pour apparaître dans les moteurs de recherche et sur les médias sociaux.
- Priorisez les sites où vos clients sont actifs et créez du contenu adapté à ces plateformes.

Personnifier votre marque

- Personnifiez votre marque pour attirer votre public cible.
- Avoir une marque claire aide les utilisateurs à s'identifier à votre entreprise.

Expérimenter la publicité en ligne

- La publicité en ligne peut rapidement établir votre présence.
- Choisissez la plateforme adaptée pour promouvoir votre contenu.

Fiche 6 : Établir Votre Présence

6.2 Établir votre présence en ligne - cont.

Rechercher le marketing d'influence

- Engagez-vous avec les influenceurs de votre niche.
- Le marketing d'influence augmente la visibilité et la notoriété de votre marque.

Être compétitif

- Analysez les stratégies de vos concurrents pour trouver des opportunités.
- Utilisez vos concurrents pour identifier les lacunes et développer des idées de contenu.

Développer des relations

- Développez des relations avec les acteurs de votre secteur.
- Ces relations peuvent vous aider à être présenté dans leur contenu.

Se montrer là où se trouve votre public

- Concentrez vos efforts sur les plateformes où votre public est actif.

Automatiser votre processus

- Automatisez les tâches fastidieuses pour garantir un fonctionnement fluide.
- Planifiez la mise en ligne de contenu, les bulletins d'information et utilisez des formulaires d'inscription automatiques.

Des questions ? Contactez-nous !

Vous voulez discuter de votre idée d'entreprise avec un expert ? Planifiez une rencontre avec l'un de nos conseillers aux entreprises. Ce service est gratuit, et peut se faire en ligne ou en personne. [Prenez rendez-vous !](#)



Fiche 6 : Établir Votre Présence

6.3 Ouvrir des comptes bancaires

Ouvrez un compte bancaire professionnel en visitant votre établissement financier avec une copie du certificat d'enregistrement de l'entreprise.

Documents et pièces d'identité requis pour toutes les entreprises :

Informations personnelles des bénéficiaires effectifs, des signataires autorisés et des titulaires de cartes :

- Nom complet
- Adresse personnelle (pas de boîte postale)
- Numéro de téléphone
- Adresse électronique
- Date de naissance
- Profession
- Pièce d'identité originale avec photo et signature, délivrée par l'État

Informations sur l'entreprise :

- Nom et adresse de l'entreprise
- Détails sur la nature de l'entreprise

Pour les propriétaires uniques :

- Enregistrement du nom commercial ou raison sociale (sauf si non requis par la loi provinciale)

Pour les sociétés en nom collectif, en commandite ou à responsabilité limitée :

- Document d'enregistrement de la société ou contrat de société (si l'enregistrement n'est pas exigé)

Pour les sociétés ou associations constituées en personne morale :

- Documentation corporative :
 - Statuts de constitution, certificat de constitution, ou statuts de fusion
 - Liste récente des administrateurs
 - Enregistrement du nom commercial (si applicable)
 - Copie du registre officiel, notamment les sections relatives au pouvoir de lier la société
- Documentation annuelle (si l'entreprise existe depuis plus d'un an)
- Licences et permis (si applicable) :
 - Certificat de santé et de sécurité
 - Licence d'alcool
 - Permis de vente en vigueur

Renseignez-vous sur les offres des banques et des coopératives de crédit afin de vous assurer que vous bénéficiez de l'arrangement bancaire le mieux adapté à vos besoins.

Fiche 6 : Établir Votre Présence

6.4 Numéro d'entreprise et conformité fiscale

Numéro d'entreprise (NE/BN)

- Le numéro d'entreprise (NE) est un identifiant unique attribué par l'Agence du revenu du Canada (ARC) aux entreprises. Ce numéro est utilisé par les propriétaires d'entreprise pour interagir avec les programmes gouvernementaux fédéraux, provinciaux ou locaux. Vous pouvez utiliser [l'Inscription en Direct des Entreprises \(IDE\)](#) du gouvernement fédéral pour obtenir votre numéro d'entreprise.

Utilisation du Numéro d'Entreprise

- Ouverture de comptes spécifiques : Utilisez-le pour ouvrir des comptes nécessaires tels que la TPS/TVP (GST/PST), programme de retenues sur la paie, l'importation/exportation, l'impôt sur les sociétés (si applicable), etc.

Taxes de vente fédérales et provinciales

Taxe sur les Produits et Services/la Taxe de Vente Harmonisée (TPS/TVH ; GST/HST)

- **TPS (GST)** : L'inscription est obligatoire si le revenu annuel brut dépasse 30 000 \$.
- **Inscription à la TPS** : Nécessaire si vos ventes annuelles taxables, y compris celles de vos associés, dépassent 30 000 \$.
- **Enregistrement** : Inscrivez-vous en ligne via le site de l'Agence du revenu du Canada.
- **Versé à l'ARC**

Taxe de Vente Provinciale (TVP ; PST)

- **TVP (PST)** : En Colombie-Britannique, il n'y a pas de seuil de revenu pour la plupart des entreprises. Sauf exception, vous devez déduire la TVP.
- **Inscription à la PST** : Obligatoire pour les entreprises vendant ou louant des biens ou services taxables, ou fournissant un hébergement en Colombie-Britannique
- **Payé au gouvernement provincial via eTaxBC**

Contacts Utiles

- **Agence du revenu du Canada** : Pour plus d'informations sur le NE et les taxes fédérales.
 - Téléphone : 1(800)959-5525
 - [Site Web de l'ARC](#)
- **Ministère des Finances de la Colombie-Britannique** : Pour des informations sur la TVP et comment la payer.
 - Téléphone : 1(877)388-4440
 - [Site Web du ministère](#)

Fiche 6 : Établir Votre Présence

6.4 Numéro d'entreprise et conformité fiscale - cont.

Tenue de registres comptables

Que vous employiez du personnel ou que vous soyez travailleur indépendant, il est impératif de tenir à jour des registres précis de vos revenus et dépenses professionnels, conformément aux exigences légales. Vous pouvez trouver une liste exhaustive des documents d'entreprise à conserver [sur le site de l'Agence du revenu du Canada](#).

Il est aussi vivement recommandé de solliciter les services d'un comptable professionnel pour établir et gérer vos comptes et registres commerciaux de manière adéquate. Pour toute question juridique pouvant impacter votre entreprise, n'hésitez pas à consulter un avocat spécialisé.

Rappel : Gestion fiscale pour différentes structures d'entreprise :

Il est crucial de se rappeler que votre entreprise, quel que soit son type, ainsi que vous-même, êtes assujettis à l'impôt sur le revenu et à d'autres formes d'imposition. Il est fortement recommandé de consulter régulièrement un professionnel fiscal pour s'assurer de la conformité aux réglementations en vigueur.

Impôt sur le Revenu Selon la Structure de l'Entreprise :

- **Entreprise Individuelle (Sole Proprietorship)** : Les revenus de votre entreprise sont considérés comme des revenus personnels et sont donc soumis à l'impôt sur le revenu personnel.
- **Société en Nom Collectif (General Partnership)** : Chaque partenaire est personnellement imposé sur sa part des revenus de l'entreprise. Il n'est pas requis de déposer une déclaration d'impôt séparée pour la société elle-même. Notez que les dépenses déductibles peuvent être restreintes et que les revenus sont taxés selon les taux personnels des partenaires.
- **Société Incorporée (Corporation)** : Ce type de structure est soumis à l'impôt sur les sociétés, qui est distinct de l'impôt personnel des actionnaires.

Pour chaque type de structure, les obligations fiscales peuvent varier considérablement, d'où l'importance de l'assistance d'un expert-comptable ou d'un fiscaliste pour naviguer efficacement dans le paysage fiscal et optimiser votre situation.

Fiche 6 : Établir Votre Présence

6.5 Assurer votre entreprise

VEILLEZ À CE QUE VOTRE ENTREPRISE SOIT PROTÉGÉE.

Résumé des éléments clés de l'assurance commerciale :

- **Compréhension de votre politique d'entreprise :** Toute entreprise, quelle que soit sa taille, est sujette à des risques et des imprévus. L'assurance commerciale vous protège contre les pertes pouvant menacer vos opérations.
- **Facteurs déterminant les tarifs :** Les assureurs prennent en compte plusieurs facteurs tels que le type d'entreprise, les produits vendus, et les stratégies de gestion des risques. Les facteurs influençant directement vos primes incluent le type de couverture nécessaire, les responsabilités potentielles de votre entreprise, le coût de remplacement des biens, la localisation de l'entreprise, l'historique de réclamations et les conditions du marché.
- **Types de couvertures d'assurance :**
 - **Assurance de la propriété commerciale :** Protège les actifs physiques de l'entreprise.
 - **Assurance véhicule commercial :** Couvre les véhicules utilisés à des fins commerciales.
 - **Assurance interruption d'activité :** Compense la perte de revenus suite à un sinistre.
 - **Assurance domicile-entreprise :** Pour les entreprises gérées depuis un domicile.
 - **Responsabilité professionnelle :** Couvre les erreurs et omissions dans les services professionnels fournis.
 - **Assurance cyber :** Protège contre les risques liés aux activités numériques et aux violations de données.

L'assurance est conçue pour protéger contre des événements imprévisibles et non pour des événements tels que l'usure normale. Il est crucial de travailler avec un représentant en assurance qui comprend les besoins spécifiques de votre entreprise pour choisir les couvertures appropriées et maintenir vos polices à jour.

Visitez le site du Bureau d'assurance du Canada pour connaître le type de couverture dont votre entreprise a besoin.

Des questions ? Contactez-nous !

Vous voulez discuter de votre idée d'entreprise avec un expert ? Planifiez une rencontre avec l'un de nos conseillers aux entreprises. Ce service est gratuit, et peut se faire en ligne ou en personne. [Prenez rendez-vous !](#)

